

Le DPC en soutien de la politique de lutte contre les addictions au tabac

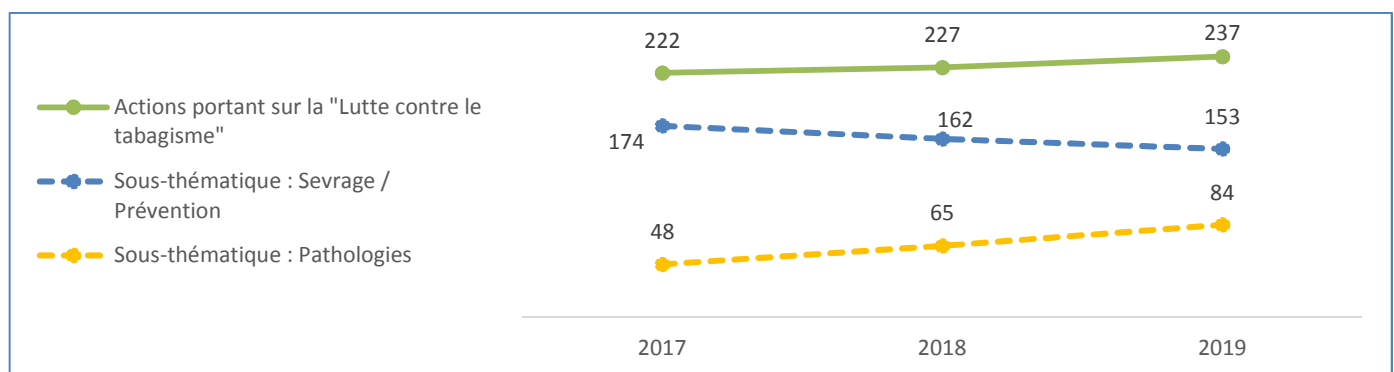
Via une orientation prioritaire reconduite depuis 2015, le DPC s'inscrit en soutien de la politique de lutte contre le tabagisme. L'offre de DPC augmente et ses thématiques se diversifient. C'est également une thématique largement suivie par les professionnels de santé.

• • • Une offre de DPC sur les addictions au tabac de plus en plus axée sur les pathologies liées à la consommation

Entre 2017 et 2019, le nombre d'actions ayant été publiées et portant sur la lutte contre le tabagisme a augmenté de 7%.

Si les actions de DPC relatives au sevrage tabagique restent majoritaires, la part des actions relatives aux pathologies liées à la consommation de tabac augmente significativement : +13 points entre 2017 et 2019 soit un passage de 22% à 35%. En 2017 et 2018, les deux orientations les plus visées concernaient la prévention (orientation n°12¹) et le repérage des pratiques addictives (orientation n°32²). En 2019, les deux orientations les plus visées étaient l'orientation n°12 comme en 2018 et l'orientation n°2³ spécifique à la médecine générale et relative aux patients porteurs de BPCO et asthme.

Graphique 1 • Répartition des actions publiées sur la lutte contre le tabagisme par année (2017-2019)



Au 30 avril 2020, 137 actions de DPC 2020 portent sur la thématique de la lutte contre le tabagisme, **soit 1,9% de l'offre publiée**. Parmi celles-ci, 80 concernent le sevrage et la prévention (58%) et 57 les pathologies liées à la consommation de tabac (42%). En 2020, 52% des 137 actions publiées sur la lutte contre le tabagisme visent l'orientation n°41⁴ sur le repérage et la prise en charge des patients fumeurs.

¹ Orientation n°12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis

² Orientation n°32 : Education pour la santé

³ Orientation n°2 – médecine générale : Patients porteurs de BPCO et asthme, incluant diagnostic précoce et sevrage tabagique.

⁴ Orientation n°41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe.

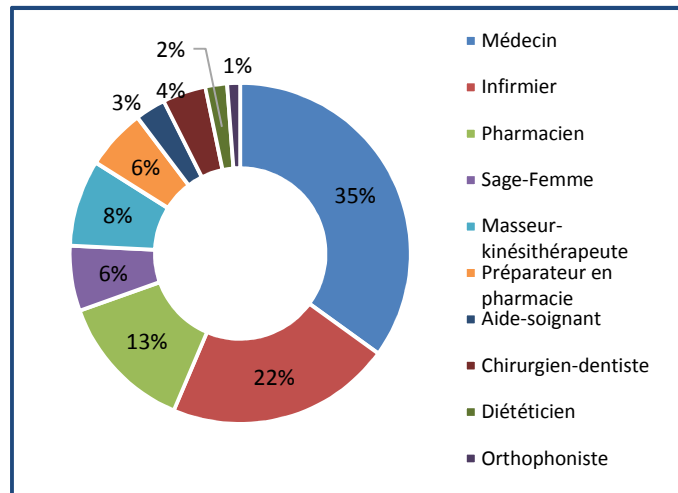
Tableau 1 • DPC 2020 : Répartition des actions publiées

	<i>Nombre d'actions publiées 2020</i>
Total (tous types d'actions confondus)	7 182
<i>Actions portant sur la "Lutte contre le tabagisme"</i>	<i>137</i>
☞ ① <i>Actions portant sur le sevrage / prévention</i>	<i>80</i>
☞ ② <i>Actions portant sur les pathologies</i>	<i>57</i>
<i>Proportion de la sous-thématique ① par rapport aux actions "Lutte contre le tabagisme"</i>	<i>58%</i>
<i>Proportion de la sous-thématique ② par rapport aux actions "Lutte contre le tabagisme"</i>	<i>42%</i>

Médecins, infirmiers et pharmaciens principalement ciblés

Sur le triennal 2017-2019, l'offre de DPC sur la lutte contre le tabagisme s'adressait principalement aux médecins, aux infirmiers et aux pharmaciens. En 2020, les 137 actions publiées sur cette thématique visent également les mêmes professions : les médecins (35%), les infirmiers (22%) et les pharmaciens (13%).

Graphique 2 • DPC 2020 : Top 10 des professions ciblées

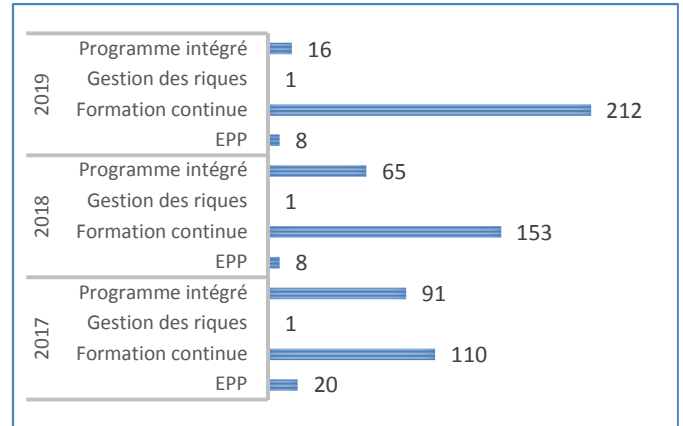
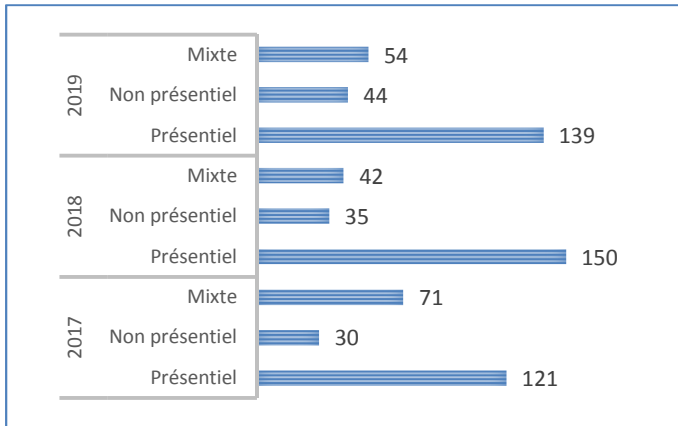


Une offre de formation caractérisée par des actions présentielles et de formation continue

Sur le triennal 2017-2019, la majorité des actions sur la lutte contre le tabagisme était présentielle (55% en 2017, 66% en 2018 et 59% en 2019). Toutefois, entre 2017 et 2019, la part des actions non présentielles a augmenté de 5 points (passant de 14% à 19%). Par ailleurs, depuis 2017, les actions sont majoritairement de type « formation continue » (50% des actions en 2017 ; 67% en 2018 ; 89% en 2019).

Au 30 avril 2020, parmi les 137 actions portant sur la thématique, 59% sont des actions présentielles, 23% des actions non présentielles et 18% des actions mixtes. 83% des actions publiées sont des actions de formation continue. Il n'est proposé que peu d'actions incluant de l'évaluation des pratiques sur ce thème (4%).

Graphique 3 • Actions publiées sur la thématique par format et par type (2017-2019)

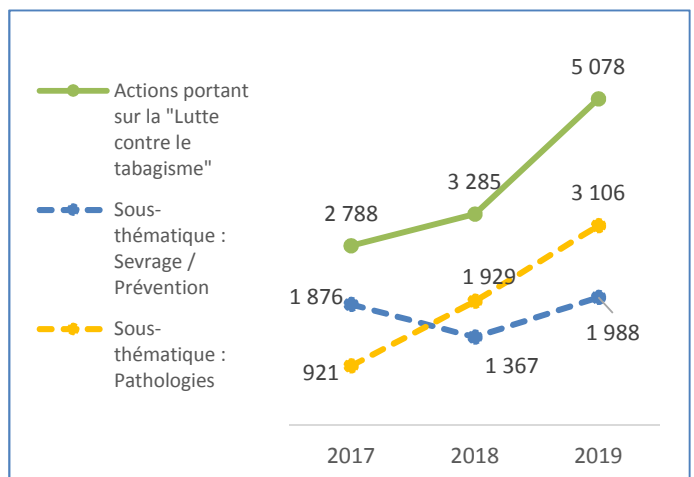
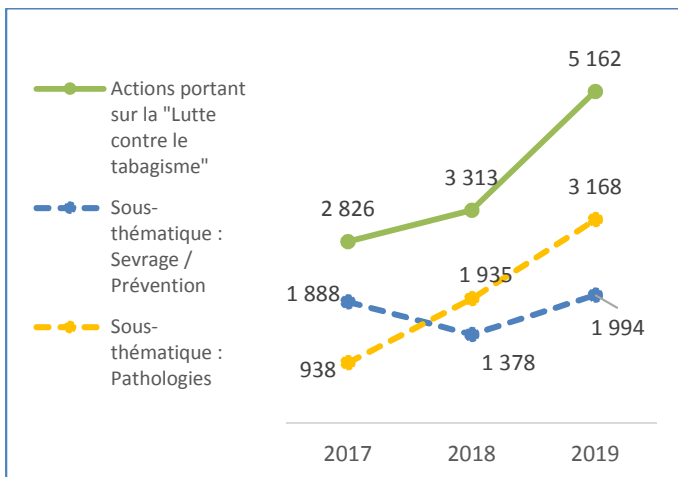


La lutte contre le tabagisme, une thématique sollicitée par les professionnels de santé

Si l'information relative à l'offre de DPC est exhaustive, celle concernant la demande par les professionnels de santé reste partielle. L'Agence a visibilité uniquement sur les inscriptions effectuées par les 10 professions de santé (en exercice libéral ou salarié de centres de santé) conventionnées avec l'Assurance maladie : biologiste, médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthoptiste, orthophoniste, pharmacien et pédicure-podologue.

Le nombre d'inscriptions sur la lutte contre le tabagisme a augmenté de 83% entre 2017 et 2019 alors que l'offre n'a progressé que de 7% sur la même période. Ce constat est encore plus marqué pour les actions portant sur les pathologies liées à la consommation de tabac dont le nombre d'inscriptions a augmenté de 238% entre 2017 et 2019.

Graphique 4 • Répartition du nombre d'inscriptions et de PS engagés⁵ par année (2017-2019)

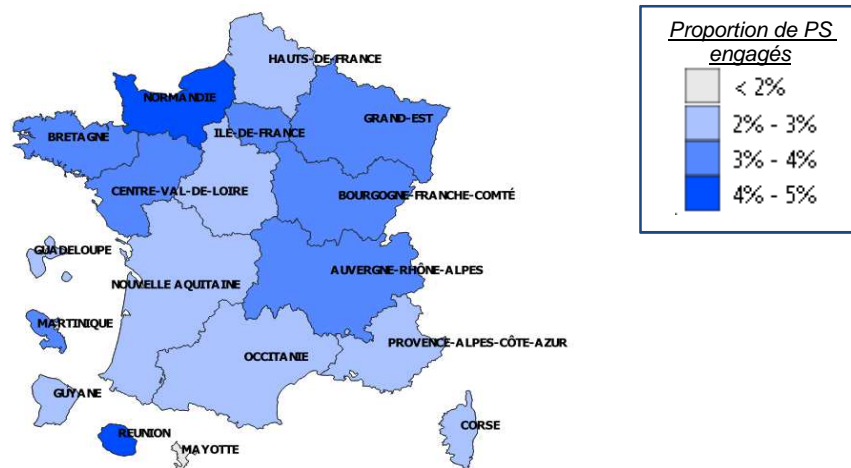


⁵ La somme des professionnels de santé (PS) engagés dans les 2 sous-thématiques n'est pas égale au total de la thématique car un PS peut s'être engagé sur une action concernant le sevrage tabagique et sur une action portant sur les pathologies liées à la consommation du tabac.

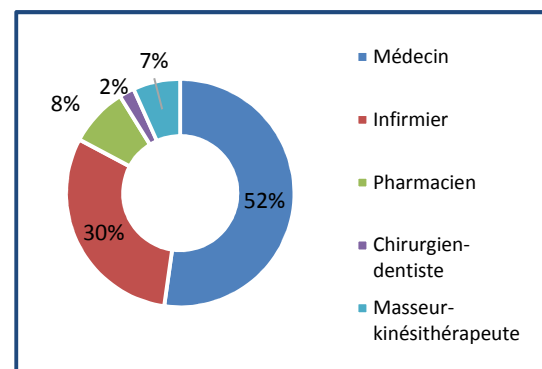
Tableau 2 • DPC 2020 : Nombre d'inscriptions et de PS engagés⁶

	Nombre d'inscriptions	Nombre de PS engagés
Total (toutes professions confondues)	119 913	81 455
Actions portant sur la "Lutte contre le tabagisme"	2 674	2 660
① Actions portant sur le sevrage / prévention	637	635
② Actions portant sur les pathologies	2 037	2 029
Proportion de la thématique ① par rapport aux actions "Lutte contre le tabagisme"	24%	24%
Proportion de la thématique ② par rapport aux actions "Lutte contre le tabagisme"	76%	76%

Graphique 5 • DPC 2020 : Proportion des professionnels de santé engagés sur la thématique par région d'exercice



Graphique 6 • DPC 2020 : Pourcentage d'inscriptions par profession



Au 30 avril 2020, 2 674 inscriptions sont effectuées sur des actions portant sur la lutte contre le tabagisme (2,2 % des inscriptions). Parmi ces 2 674 inscriptions, 76% concernent des actions sur les pathologies liées à la consommation de tabac et 24% sur le sevrage et la prévention. Les professions s'inscrivant le plus sont les médecins (52%) et les infirmiers (30%). Les actions portant sur la lutte contre le tabagisme ont été sollicitées par 3,3% des professionnels engagés au 30 avril 2020. En Normandie et à la Réunion, cette proportion atteint respectivement 4,9% et 4,1%.

⁶ La somme des PS engagés dans les 2 sous-thématiques n'est pas égale au total de la thématique car un PS peut s'être engagé sur une action concernant le sevrage tabagique et sur une action portant sur les pathologies liées à la consommation de tabac.